

# BATIMENTS DE GROS VOLUME

---

## 1- PROBLÉMATIQUE

Les espaces de transition historiques entre la vigne et l'urbanisation sont fonctionnels que ce soit par l'implantation de bâtiments d'exploitations, d'accès aux caves, de chemins de desserte des vignes ou alors d'espaces de jardins potagers. Ces espaces créent de véritables espaces de vie pour le territoire de qualité paysagère indéniable.

La viticulture a produit ainsi un patrimoine vernaculaire de proximité extrêmement important qui offre une unité urbaine exceptionnelle. Les constructions plus récentes rompent avec cette unité de forme urbaine historique. L'apparition de constructions isolées au milieu de la parcelle s'est répandue et a modifié le paysage urbain que ce soit au niveau des modes de clôture, des accès aux bâtiments... Cette forme urbaine fragilise la qualité paysagère des coteaux viticoles.

### A ÉVITER

L'implantation des édifices de grandes dimensions en point haut sur les lignes de crêtes, sur des coteaux pentus et au sein des paysages très ouverts, qui rendent l'intégration paysagère difficile.

Les implantations de bâtiments sans lien urbain avec le tissu bâti des villages, afin d'éviter le mitage du vignoble et de la forêt par l'étalement urbain.

Les volumes de grande hauteur et de grande longueur, qui contrastent avec le tissu bâti existant et présentent un fort impact.

Les coloris trop clairs ou trop affirmés, qui ne favorisent pas l'intégration de l'édifice.

La couleur verte, qui ne constitue pas une intention d'intégration dans le paysage. Le nouvel édifice existe : il doit s'insérer naturellement dans le paysage, sans se dissimuler.

Une haie végétale compacte de clôture (exemple : haie de thuyas).



*Quelques exemples à éviter*



*Exemples de bâtiments mieux intégrés*



## 2- RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

### 2 - 1 L'IMPLANTATION DES VOLUMES

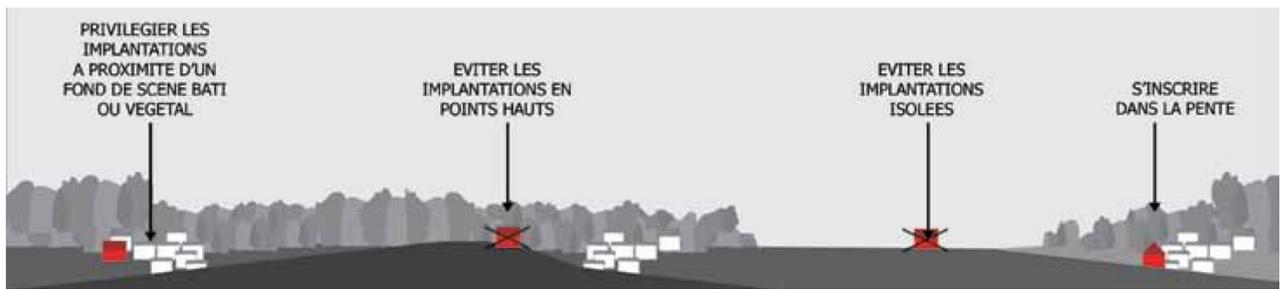
Le choix du terrain d'implantation constitue la première exigence. Les replats du relief et les zones plates, situés en point bas, s'avèrent plus adaptés à recevoir une grande construction. Les terrassements de la plate-forme y sont limités.

Le site doit offrir la possibilité de respecter le relief du terrain naturel, les vues emblématiques du paysage, la richesse de sa biodiversité. L'orientation optimale est analysée et choisie par rapport au relief, aux vues, aux accès, aux vents dominants et à la lumière.

Le site sera de préférence situé dans le cœur du village, en s'imbriquant étroitement à la trame parcellaire urbaine, en poursuivant les continuités urbaines et en favorisant les références architecturales locales.

Le positionnement contre l'une des limites séparatives, la reprise de l'alignement des constructions voisines (si possible) en faveur d'une continuité bâtie, permettent une bonne intégration du nouvel édifice.

Le gabarit ou la silhouette de la construction doit respecter dans sa hauteur les caractéristiques de son environnement sans dominance, sans masquer les vues emblématiques (clocher, fenêtres paysagères...) et sans altérer les co-visibilités avec le patrimoine.

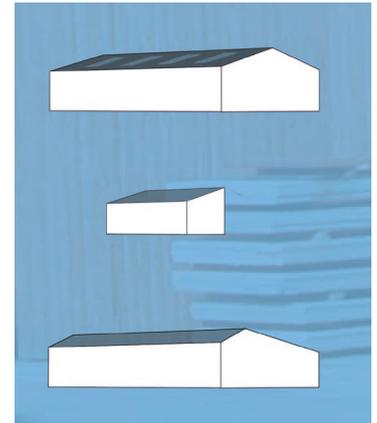


*Le premier facteur d'intégration des nouvelles constructions commence par le choix du site d'implantation*

## 2 - 2 QUALITÉ ARCHITECTURALE, VOLUME ET PROPORTIONS

### TOITURE

La couverture offre généralement une vision lointaine, accentuée par les reflets des plaques d'éclairage translucides. Limiter leur nombre et étudier leur répartition permet de réduire les surchauffes, d'améliorer le confort intérieur et d'éviter l'effet "gruyère" d'une répartition en damier.



### LIGNE DE FAÎTAGE :

La direction du faîtage reprend la ligne dominante des faîtages du village ou s'appuie sur une ligne du paysage. En terrain plat, on préfère des versants égaux de même pente. Toutefois, des versants inégaux en zone à forte déclivité permettent à la façade d'accompagner la pente. Pour prolonger un versant, on s'efforce de conserver la pente existante. La pente unique convient aux bâtiments peu larges. Un talus ou une masse végétale permet d'adosser un bâtiment.

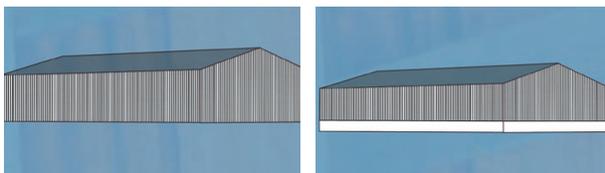
### STRUCTURE, MODÉNATURE, OMBRES

Pour éviter un effet de masse des longues façades, il convient de vérifier si :

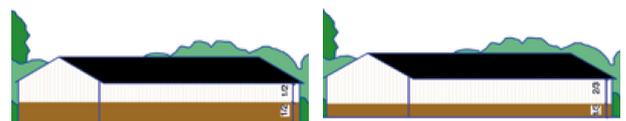
- Les fonctions abritées ne s'organisent pas mieux sous deux volumes articulés.
- L'insertion d'une bande vitrée (horizontale ou verticale) ne peut pas alléger la façade.
- Une structure apparente rythmant la façade simplifierait la construction et sa mise en œuvre.
- Le percement de portes hautes facilite l'accès à l'exploitation.
- Des plantations hautes peuvent interrompre les linéaires trop longs dans une harmonie verticale-horizontale.
- Les rives et les angles ne seront pas soulignés de baguettes en surépaisseur ou colorées.
- Le débord de la couverture et de ses ombres portées allègent le volume.

### SOUBASSEMENT

La fragmentation de la façade en deux bandes horizontales plus ou moins égales, le soubassement et le bardage, nuit à l'élégance du bâtiment. Si un soubassement doit rester apparent, sa hauteur sera limitée au quart de la taille du bardage.



*Équilibre de la façade et de la façade/soubassement*



*Non respect des proportions traditionnelles, à éviter*

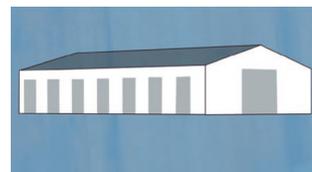
## PERCEMENTS

Les percements rythment les façades, les équilibrent, accentuent des effets de barre ou créent des impressions de verticalité. Quel que soit le percement (ventilation, matériau translucide, porte ou fenêtre), il doit composer avec l'ensemble du bâtiment.

Les pignons doivent être équilibrés. La position axée et la symétrie des percements, confortent l'équilibre d'une façade.

Les portes servent l'organisation et la composition de la façade :

- elles sont de préférence de même couleur et de même matériau que la façade.
- les rails de portes coulissantes sont le plus possible intégrés à la façade.



*Équilibre de la façade*

## MATÉRIAUX, COULEURS

La composition des façades utilisant des percements et des éléments de décor, tels que les encadrements de brique, caractéristiques de l'identité viticole champenoise, et l'usage de matériaux locaux, sont inspirés par l'architecture vernaculaire et permettent ainsi d'ancrer le bâtiment dans son site.

L'usage des matériaux locaux, traditionnels et naturels, qui répondent aussi aux objectifs de développement durable, assurent toujours une bonne insertion du bâti. De même, ils ont une longue durée de vie avec une meilleure pérennité dans le temps.

Le bois se marie également très bien avec les composantes naturelles du paysage. Il est recommandé d'utiliser de la pierre, de la brique, du béton présentant une belle finition, avec une toiture en tuile, qui ont des qualités intrinsèques comme une bonne qualité de mise en œuvre, une grande pérennité et une bonne inertie thermique.

Il est plus faisable d'utiliser du bardage métallique et des bacs acier en dehors du tissu ancien du village, néanmoins, cette attitude est peu recommandée pour l'aspect esthétique.

La couleur des façades et de la toiture a un rôle important dans la conception du projet : elle permet de souligner la composition architecturale de la construction.

A l'intérieur du village, les tons d'enduits sont à choisir localement en tenant compte des unités paysagères. Dans le grand paysage, les couleurs sombres assurent le lien entre le bâti et le sol.

RAL 1019 Belge	RAL 7006 Lauze	RAL 7022 Gris graphite	RAL 5008 Ardoise	RAL 8012 Rouge tuille
-------------------	-------------------	---------------------------	---------------------	--------------------------

*Nuancier préconisé pour le bac acier et les couvertures (La reproduction des couleurs n'est pas garantie)*

## TRAITER LES ABORDS

Le traitement des espaces extérieurs permet de valoriser le paysage. Les aires de manœuvre et les zones de stockage, constituant des points négatifs dans la qualité paysagère, doivent être dissimulées de la vue, par des édifices ou des aménagements plantés.

Le traitement paysager des abords du nouveau bâti repose sur la mise en synergie et le dialogue entre les composantes paysagères, bâties existantes du site et le nouvel édifice. Ce nouvel aménagement paysager se traduit par :

- La préservation et la valorisation des éléments existants, des vues et du patrimoine emblématiques.
- La création de lien avec le tissu bâti (alignement d'arbres).
- Le prolongement des structures plantées environnantes.
- La création de nouveaux volumes végétaux en résonance avec la nouvelle construction.

### 3- POUR ALLER PLUS LOIN...

Guide « Intégration d'un bâtiment de gros volume » PNRMR – 2007

Guide « Construction durable en Champagne » - CIVC - 2012

Nuancier du Parc naturel régional de la Montagne de Reims – PNRMR - 2014

#### 3 - 1 AIDES FINANCIÈRES

France agrimer, communes (selon les projets)

#### 3 - 2 CONTACTS

<b>Aube</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Chambre d'agriculture de l'Aube</b> 2 bis, Rue Jeanne d'Arc, CS 44080, 10014 TROYES CEDEX Tél : 03 25 43 72 72</li><li>• <b>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aube</b> 12 rue Bégand, 10000 TROYES Tél : 03 25 83 22 40</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Fédération Régionale du Paysage</b> 30 Rue Victor Hugo 51350 Cormontreuil Tél : 03.26.82.52.54</li></ul>	
<b>Marne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Parc naturel régional de la Montagne de Reims</b> Maison du Parc, Chemin de Nanteuil, 51480 Pourcy www.parc-montagnedereims.fr Tél : 03 26 59 44 44 contact@parc-montagnedereims.fr</li><li>• <b>Chambre d'agriculture Marne</b> Complexe agricole du Mont Bernard, Route de Suippes, 51000 Châlons-en-Champagne www.marne.chambagri.fr Tél : 03 26 64 08 13 accueil-châlons@marne.chambagri.fr</li><li>• <b>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne</b> 2 Rue du Cardinal de Lorraine, BP 2530, 51081 Reims Cedex Tél : 03 26 47 74 39</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Ordre Régional des Architectes</b> 10 Bd Hippolyte Faure, 51000 Châlons-en-Champagne Tél : 03.26.68.45.71</li><li>• <b>Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)</b> 116 Avenue de Paris, 51038 Châlons-en-Champagne Cedex Tél : 03.26.69.08.32</li><li>• <b>Pôle Qualité Environnementale de la construction en Champagne-Ardenne</b> 8, bis rue Saint Hilaire, BP 2738, 51060 Reims Cedex Tél : 03.26.48.42.06</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC)</b> 5 rue Henri Martin, 51200 Epernay www.champagne.fr Tél : 03 26 51 19 30</li></ul>
<b>Aisne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne</b> 1 rue Saint-Martin, 02000 Laon Tél : 03 23 23 53 54</li><li>• <b>Chambre d'agriculture de l'Aisne</b> 1, Rue René Blondelle, 02000 Laon Tél : 03 23 22 50 50</li></ul>		